

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2017
COMPTE-RENDU PAR EXTRAITS

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29	
- présents	23	(puis 24, M. Mourad BETTAHAR arrivant à l'issue du vote de la délibération n° D.115/10.17) puis 25, Mme Anne NOËL arrivant à l'issue du vote de la délibération n° D.131/10.17)
- votants par procuration	5	(puis 4, Mme Anne NOËL arrivant à l'issue du vote de la délibération n° D.131/10.17)
- absent	1	(puis 0, M. Mourad BETTAHAR arrivant à l'issue du vote de la délibération n° D.115/10.17)
- total des votants	28	(puis 29, M. Mourad BETTAHAR arrivant à l'issue du vote de la délibération n° D.115/10.17)

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 17 octobre 2017.

xxx

L'an deux mille dix-sept, le jeudi douze octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trois octobre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, Mme Anne NOËL (arrivant à l'issue du vote de la délibération n° D.131/10.17), M. Frédéric LE PAGE, Mme Fabiola ANQUETIL, Mme Karima MOKHTARI, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR (arrivant à l'issue du vote de la délibération n° D.115/10.17), Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
Mme Anne NOËL	qui donne pouvoir à	Mme Claudine COUTURE (pour une partie de la séance, Mme Anne NOËL arrivant à l'issue du vote de la délibération n° D.131/10.17)
Mme Lesline BOIXEL	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT

Absent :

M. Mourad BETTAHAR (pour une partie de la séance, M. Mourad BETTAHAR arrivant à l'issue du vote de la délibération n° D.115/10.17)

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabiola ANQUETIL est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbaux des séances précédentes

A l'unanimité,

- adopte les procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des 15 juin et 6 juillet 2017.

D.105/10.17

Après avoir décidé de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination qui suit, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Par 24 voix pour (23 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain»), les 4 élus de l'opposition de gauche ne prenant pas part au vote (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM),

- procède à la désignation de Monsieur Jean-Yves GOGNET en qualité de correspondant défense.

D.106/10.17

A l'unanimité,

- décide de donner un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire, sur le parc d'activités du Manoir, par l'entreprise LEFRANCOIS.

D.107/10.17

A l'unanimité,

- adopte les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Lillebonne et la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine, relative au remboursement des frais de procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme communal, dans le cadre du projet de renaturation de la rivière du Fourneau,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

D.108/10.17

Dans le cadre de la mise en œuvre des différents projets de restructuration du centre-ville et compte tenu de la nécessité de reporter l'acquisition de biens objets de portages fonciers,

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions de portage intervenues avec l'Établissement Public Foncier de Normandie ci-dessous :
 - avenant à la convention du 5 juin 2012, pour les parcelles AK N°220 et N°221, situées au N°1 bis rue de l'Étang,
 - avenant à la convention du 6 juin 2011, pour les parcelles AL N°78 et N°758, situées au N°29 rue du Havre,
 - avenant à la convention du 4 février 2010, pour la parcelle AK N°130, située au N°2 rue du Docteur Léonard.

D.109/10.17

Dans le cadre de l'opération de restructuration et de valorisation du cœur de ville,

Par 24 voix pour (23 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain») et 4 absentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche),

- adopte l'avenant N°4 à la convention de constitution de réserve foncière signée le 6 juin 2011 entre la Ville de Lillebonne et l'Établissement Public Foncier de Normandie, avenant qui porte sur l'extension du périmètre d'intervention de l'EPFN aux parcelles AL N°74, N°75, N°76, N°77, N°946, N°947, N°948, N°949, situées à l'angle de la rue du Havre et de l'avenue du Maréchal Leclerc, d'une surface de 512 m²,
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D.110/10.17

Dans le cadre du projet de désenclavement du quartier du Toupin,

A l'unanimité,

- approuve le rachat par anticipation des parcelles cadastrées BO N°133, 134 et 159, situées au N°57 rue de la République, d'une surface totale de 516 m², pour un montant de 95 404,61 € TTC,
- autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

D.111/10.17

A l'unanimité,

- autorise l'intégration, dans le domaine public, de la rue Nelson Mandela,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

D.112/10.17

A l'unanimité,

- adopte la convention de servitude à intervenir entre la Ville de Lillebonne et la Société ENEDIS, dans le cadre de la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau électrique HTA, sur la parcelle cadastrée BB n° 92, située Hameau du Becquet,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

D.113/10.17

Dans le cadre du projet de déploiement de la fibre optique, sur le territoire communal, mené par SEINE-MARITIME NUMERIQUE,

A l'unanimité,

- adopte les conventions préalables à intervenir entre la Ville de Lillebonne et SEINE-MARITIME NUMERIQUE, définissant les droits et obligations liés aux travaux d'implantation d'armoires techniques (SRO) au niveau de la rue d'Alincourt, de la rue de l'Etang, de l'allée de la Haye et de la rue du Moulin Enragé,
- autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

D.114/10.17

A l'unanimité,

- adopte la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HT) aériens, à intervenir entre la Ville de Lillebonne, la Société ENEDIS et la Société ORANGE, pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

D.115/10.17

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée le 7 août 2017 en vue de la passation d'un marché pour la réalisation de travaux d'étanchéité sur la couverture de l'Espace BATIC,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 septembre 2017 pour l'ouverture des plis, puis le 28 septembre 2017 suite à l'analyse des offres, a retenu l'offre de l'entreprise CBEM d'un montant de 204 346,50 € H.T. soit 245 215,80 € T.T.C.,

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec la dite entreprise.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D.116/10.17

Dans le cadre de la création d'une maison de l'enfance et de la famille,

Par 25 voix pour (23 élus de la majorité, M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain » et M. Mourad BETTAHAR élu de l'opposition « la nouvelle voix des Lillebonnais ») et 4 absentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche),

- valide le règlement de consultation,
- prend acte du lancement de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions prévues au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

D.117/10.17

A l'unanimité,

- adopte l'avenant n°5 de prolongation au marché d'éclairage public,
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant avec la Société GT FORLUX Citéos, mandataire du groupement.

D.118/10.17

Conformément à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques - dite loi Macron – et notamment son article 257,

Par 28 voix pour (23 élus de la majorité, P. DHAILLE, C. DECHAMPS, F. MANDEVILLE, K. BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche et M. Mourad BETTAHAR élu de l'opposition « la nouvelle voix des Lillebonnais ») et 1 voix contre (M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain »),

- décide de donner un avis favorable sur le calendrier 2018 relatif aux ouvertures dominicales autorisées des commerces lillebonnais aux dates suivantes :
 - 14 janvier 2018,
 - 27 mai 2018,
 - 3 juin 2018,
 - 1^{er} juillet 2018,
 - 26 août 2018,
 - 2 septembre 2018,
 - 14 octobre 2018,
 - 2 décembre 2018,
 - 9 décembre 2018,
 - 16 décembre 2018,
 - 23 décembre 2018,
 - 30 décembre 2018.

D.119/10.17

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service des accueils de loisirs (Alsh) périscolaire et Aide spécifique rythmes éducatifs à intervenir entre la Ville de Lillebonne et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, pour une période de quatre ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à ladite convention qui pourraient intervenir au cours de cette période en fonction de l'évolution des organisations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D.120/10.17

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service des accueils de loisirs (Alsh) extrascolaire à intervenir entre la Ville de Lillebonne et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, pour une période de quatre ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à ladite convention qui pourraient intervenir au cours de cette période en fonction de l'évolution des organisations.

D.121/10.17

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, au titre de l'année scolaire 2017-2018, entre la Ville de Lillebonne – ludothèque municipale - et le collège de la Côte Blanche, dans le cadre de la mise en place de temps d'activités péri-éducatives destinés aux collégiens sur la pause méridienne.

D.122/10.17

A l'unanimité (*étant précisé que les élus membres des associations ne prennent pas part au vote*),

- autorise Monsieur le maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Lillebonne et l'Union Sportive Lillebonnaise de Football, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018.

D.123/10.17

A l'unanimité (*étant précisé que les élus membres des associations ne prennent pas part au vote*),

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Lillebonne et l'Association Sportive Lillebonnaise de Basketball, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018.

D.124/10.17

A l'unanimité,

- valide le renouvellement de la convention à intervenir, au titre de l'année scolaire 2017/2018, entre la Ville de Lillebonne et la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine dans le cadre de l'organisation des interventions en éducation physique et sportive dans les écoles,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

D.125/10.17

A l'unanimité,

- adopte les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Lillebonne, l'Education Nationale et l'USEP 76, pour trois années scolaires – 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020 - dans le cadre de l'organisation des activités physiques et sportives à l'école primaire, impliquant des intervenants extérieurs,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que ses éventuels avenants.

D.126/10.17

A l'unanimité,

- fixe les modalités d'organisation de l'arbre de Noël des enfants de la Ville et du CCAS pour l'année 2017 et les années à venir ; les crédits afférents étant déjà inscrits au budget 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D.127/10.17

Dans le cadre de la gestion de l'agence postale de La Vallée,

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer le protocole de sécurité à intervenir entre la Ville de Lillebonne, LA POSTE et la Société BRINK'S Evolution.

D.128/10.17

A l'unanimité (étant précisé que les élus membres des associations ne prennent pas part au vote),

- autorise le versement de subventions aux associations qui ont mis à disposition des encadrants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires pour la période de mai, juin et juillet 2017.

D.129/10.17

Dans le cadre du projet de création d'une Maison de l'Enfance et de la Famille,

Par 25 voix pour (23 élus de la majorité, M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et M. Mourad BETTAHAR élu de l'opposition « la nouvelle voix des Lillebonnais ») et 4 absentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche),

- décide de solliciter des aides financières auprès de Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Havre et de Monsieur le Président du Département de la Seine Maritime, pour le projet d'une Maison de l'Enfance et de la Famille,
- décide de solliciter l'autorisation de commencement des travaux contribuant à l'amélioration des conditions de sécurité avant l'octroi des décisions définitives d'attribution de subventions,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir avec les organismes financeurs lors de l'attribution des subventions à la Ville de LILLEBONNE.

D.130/10.17

Dans le cadre de la réalisation de travaux sur la Route Départementale 173,

A l'unanimité,

- décide de solliciter une aide financière auprès du Département de Seine Maritime dans le cadre du Fonds d'Action Locale (FAL),
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir avec l'organisme financeur lors de l'attribution des subventions à la Commune.

D.131/10.17

Par 23 voix pour (23 élus de la majorité) et 6 absentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche, M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et M. Mourad BETTAHAR élu de l'opposition « la nouvelle voix des Lillebonnais »),

- adopte la décision modificative n° 2 du budget Ville 2017.

D.132/10.17

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation thermique de logements situés dans le quartier Saint Léonard - tours E & F – par la SA LOGEAL IMMOBILIERE,

A l'unanimité,

- décide d'accorder la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 480 000,00 euros souscrit, par la Société LOGEAL IMMOBILIERE, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D.133/10.17

Par 24 voix pour (23 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain») et 5 absentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche et M. Mourad BETTAHAR élu de l'opposition « la nouvelle voix des Lillebonnais »),

- décide d'émettre un avis défavorable sur la réalisation, par SEMINOR, d'une augmentation du capital réservée aux salariés de l'entreprise,
- autorise Madame Anne NOEL en sa qualité de représentant titulaire de la Ville de Lillebonne au Conseil d'Administration de SEMINOR, à se prononcer sur ce projet, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le 23 octobre 2017.

D.134/10.17

A l'unanimité,

- autorise le versement d'une subvention de 1 500 euros à la Protection Civile pour venir en aide aux victimes de l'ouragan IRMA.

La séance est levée à 19 h 50.

Fait à Lillebonne,
Le 17 octobre 2017,



Le Maire,

Philippe LEROUX.

